# Rapport des commissaires aux comptes

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **17 (1937)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.06.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de la dernière Assemblée générale, nous avons procédé à la vérification de la Comptabilité de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Les livres avec toutes les pièces comptables pour l'exercice 1936 ont été mis à notre disposition, et nous avons pu constater la parfaite régularité ainsi que la concordance des soldes du Grand Livre avec les postes du Bilan.

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés par M. P.-F. Fatzer, votre Trésorier.

Les Commissaires aux Comptes,
Ch.-Ed. MULLER,
Rodolphe ISELIN.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur l'activité de notre Compagnie en 1936.

Les statuts de notre Chambre de Commerce prévoient que les membres de notre Institution se réunissent en Assemblée générale ordinaire pendant le premier semestre de l'année. Vous remarquerez que, cette année, nous avons avancé la date de notre Assemblée générale, ceci dans le but de vous présenter, aussi rapidement que possible, un rapport d'activité, sans attendre que de nombreux mois se soient écoulés depuis les événements dont nous avons à vous entretenir.

### Activité du Conseil d'administration

Sous la présidence de M. Gustave Brandt, remplacé à plusieurs reprises par M. Alfred Bollier, vice-président, le Conseil d'administration a continué comme par le passé à se réunir régulièrement une fois par mois, même au cours de l'été, ce qui porte à 12 le nombre de ses réunions en 1936.

Composé de 33 membres au début de l'année écoulée, il s'est augmenté de 4 personnalités à la suite de l'Assemblée générale de 1936 qui ratifia nos propositions de demander à M. Louis de Castella, à M. Auguste Meier, à M. Victor Rey et à M. Louis Wegelin de nous apporter leur collaboration. Il s'est ainsi composé de 37 membres jusqu'au 22 novembre, date à laquelle nous avons eu la douleur de perdre notre collègue, M. Godefroy Sennhauser, ancien Président du Cercle commercial suisse de Paris, qui faisait partie de notre Conseil d'administration depuis 1929 et dont les avis étaient écoutés avec la plus grande attention. Son départ a été vivement regretté par nous tous. Nous tenons également à exprimer ici les vifs regrets que nous avons ressentis du décès de M. Félix Marcel qui, pendant de longues années, avait été commissaire aux comptes de notre Compagnie.

M. Henri Muret, Vice-Président de l'Office d'expansion commerciale, nous a fait l'honneur d'assister à deux de nos réunions, en remplacement de notre collègue, M. le conseiller national Ernest Wetter, Président de l'Office suisse d'expansion commerciale, auquel ses nombreuses occupations en Suisse ne donnent guère la possibilité d'assister à nos séances.

Notre Conseil d'administration a continué à vouer la plus grande attention à un grand nombre de questions se rattachant au but de notre association qui, comme on le verra plus loin, a vu son champ d'activité augmenter au cours de l'année dernière; grâce aux sept Commissions constituées dans son sein, il a pu poursuivre simultanément l'étude de questions souvent très diverses que nous allons brièvement passer en revue en rendant compte du travail effectué par chacune de ces Commissions.

a) *Commission de la main-d'œuvre.* — Sous la présidence de M. Emile Reichenbach, cette Commission a tenu, l'année dernière, cinq réunions. Mais son activité s'est également déployée en dehors de ses séances, entre autres par des interventions auprès des pouvoirs publics en France et en Suisse qui ont abouti aux meilleurs résultats.

Il a été possible d'obtenir en faveur de certains membres de notre Chambre de commerce des permis de travail, alors que leurs cas étaient particulièrement difficiles à résoudre du fait qu'ils n'entraient pas dans le cadre de l'arrangement franco-suisse sur la main-d'œuvre du 25 juillet 1935, ces personnes séjournant en France depuis moins de 5 ans.

A la suite des démarches qui ont été tentées auprès du ministère du Travail et de la Préfecture de police du département de la Seine, notre Association a été autorisée à procéder elle-même au renouvellement des cartes d'identité de ses membres, non seulement lorsqu'il s'agit de cartes de « non salariés », mais également en ce qui concerne les cartes de « travailleurs », et cela sans que de nouvelles formalités doivent être remplies auprès du ministère compétent pour l'obtention d'un nouveau permis de travail.

Pour ce qui est des échanges de stagiaires entre France et Suisse, nous avons continué à nous occuper du placement de stagiaires suisses en France, comme nous l'avions fait l'année précédente dès la conclusion de l'arrangement du 25 juillet 1935 relatif à l'admission des stagiaires en France et en Suisse. Le contingent de 125 stagiaires suisses en France s'est trouvé épuisé dès le mois de septembre de l'année der-